


Dimensionner correctement la gaine d'extraction

Avec un double système de ventilation partagée,

la gaine de ventilation centralisée sera réduite du fait qu'uniquement 30 % de l'air vicié du bâtiment circule à l'intérieur. En règle générale, la largeur de la gaine (ou largeur du couloir central du bâtiment) est de 1,5 mètre minimum sur un bâtiment en ventilation centralisée afin de garantir une extraction correcte de l'air vers les

turbines en bout de bâtiment. Lorsque la largeur du couloir est trop étroite, il y a un risque de contamination des salles les unes avec les autres. En effet, les volets motorisés des salles étant positionnés les uns en face des autres dans la gaine, il peut y avoir un risque qu'une salle projette son air vicié dans la salle d'en face si le couloir n'est pas assez large. De ce fait et en

considérant que l'air circule à une vitesse de 4 m/s, on obtient une hauteur de gaine allant de 0,60 à 0,90 m avec un système DVP. Dans la pratique, il n'est pas concevable de réaliser un couloir d'extraction de moins de 2 mètres de haut. En effet, en cas d'intervention dans cette gaine (lavage biannuel, opération de maintenance sur les volets motorisés...), l'opérateur doit disposer

d'une hauteur minimale afin de travailler dans de bonnes conditions. Ainsi que l'on soit en rénovation ou en construction neuve, les économies réalisées sur les infrastructures et les équipements en ne lavant que 30 % de l'air n'oscilleront qu'entre 15 % et 50 % par rapport à un système classique dimensionné pour laver 100 % de l'air vicié. 

Yvonnick Rousselière